10- INT- 427

Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne Déposé le 28 05 2010 Scanné le

Au Grand Conseil du Canton de Vaud

Interpellation: Le train des Vignes ne doit-il pas favoriser le trafic des voyageurs avant le transport de marchandises?

Développement :

Renforcer l'offre touristique et le service voyageurs

Le train des Vignes, qui serpente dans les côtes de Lavaux, a une vocation touristique et de transport de personnes. De nombreux voyageurs l'empruntent quotidiennement afin d'admirer le superbe vignoble inscrit au Patrimoine mondial UNESCO, mais aussi pour se rendre à leur travail. Ce train, qui circule sur une voie unique, traverse plusieurs communes et passe à proximité immédiate de zones résidentielles.

L'offre touristique et du trafic de voyageurs se doit d'être développée et les possibilités dans ce domaine sont nombreuses. Un prolongement de la ligne jusqu'à Montreux d'une part et Palézieux de l'autre, permettrait des correspondances aisées tant sur la ligne Intercity Lausanne-Berne à Palézieux qu'avec le Goldenpass Panoramic et les trains Intercity Lausanne-Brigue à Montreux. L'attractivité de ce train tant pour les touristes que pour les pendulaires en sortirait renforcée. Le gain de temps du parcours entre Montreux et Berne serait de dix à quinze minutes environ.

Eviter les perturbations environnementales du transport de marchandises

Depuis un certain temps, cette ligne est utilisée pour le transport de marchandises et régulièrement trois trains de marchandises l'empruntent chaque nuit. Ces convois, lourds et très bruyants, passent vers 20h30, 23h00 et 4h00 du matin.

La configuration de la ligne pose certains problèmes environnementaux et sécuritaires. D'une part, elle traverse les vignobles de Lavaux, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. De ce fait, il serait dommageable pour cette belle région de subir une pollution d'un train de marchandises. D'autre part, cette ligne passe à proximité immédiate de zones résidentielles tranquilles, notamment dans les villages de Corseaux et de Chexbres en nuisant de ce fait à la tranquillité des lieux. Les vibrations des trains de marchandises se sentent de loin et de nombreux résidents sont réveillés en pleine nuit par le passage de trains à quelques mètres, seulement, de certaines habitations.

Cette ligne a été exploitée depuis sa mise en service en 1904 par les CFF, bien que le principal actionnaire de la ligne, était la ville de Vevey. À l'heure où cette dernière vend ses actions aux CFF, il est important d'obtenir des réponses de la part du Conseil d'Etat sur des questions légitimes.

Questions au Conseil d'Etat :

- 1. Y-a-t-il eu un changement d'affectation, ou d'utilisation, de cette ligne ferroviaire du transport de personnes vers les transports de marchandises par une mise à l'enquête informant du changement d'affectation ?
- 2. La situation environnementale et sécuritaire du vignoble de Lavaux ainsi que des habitants concernés par ce trajet est-elle assurée ? Quelles mesures ont été prises ?

- 3. Comment les risques de pollution du vignoble, notamment face aux hydrocarbures, ont-ils été évalués ? Quelles matières dangereuses sont transportées sur cette ligne ?
- 4. Alors qu'un train de marchandises par nuit parcourait cette ligne par le passé, il y en a trois à quatre passage durant la nuit. Combien y en aura-t-il lorsque les CFF possèderont toutes les actions de la ligne ?
- 5. Quelles sont les chances de voir la réalisation d'une liaison directe entre Montreux, Vevey, Puidoux et Palézieux, en utilisant la ligne du Train des Vignes ?
- 6. Que compte faire le Canton pour améliorer la sécurité des passages non gardés le long de la ligne, en particulier pendant le passage des trains de marchandise la nuit ?

Oron, le 13 septembre 2010

Philippe Modoux,

député

He sonhart par dirlopper

1 Modane